

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
28 mars 2001
Français
Original: anglais

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999)
concernant l'Afghanistan****Note verbale en date du 27 mars 2001 émanant
de la Mission permanente de la Suède auprès de l'Organisation
des Nations Unies et adressée au Président du Comité**

La Mission permanente de Suède auprès des Nations Unies présente ses respects au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) et, se référant à sa lettre datée du 19 janvier 2001, a l'honneur de lui communiquer les informations suivantes concernant la mise en oeuvre des sanctions des Nations Unies à l'encontre de l'Afghanistan, telles que le Conseil de sécurité les a définies dans sa résolution 1333 (2000).

Suite à l'adoption d'une position commune le 26 février 2001, le Conseil de l'Union européenne a approuvé le 6 mars 2001 un règlement interdisant l'exportation de certaines marchandises et de certains services vers l'Afghanistan, renforçant l'interdiction des vols et étendant le gel des fonds et autres ressources financières décidé à l'encontre des Taliban d'Afghanistan, et abrogeant le règlement antérieur sur ce sujet, conformément à la résolution 1333 (2000) du Conseil de sécurité. Le règlement en question, que vous trouverez ci-joint pour information, est entré en vigueur le 10 mars 2001*.

Ce règlement du Conseil a force obligatoire dans sa totalité et est directement applicable en Suède.

* Un exemplaire du règlement du Conseil peut être consulté au Secrétariat, bureau S-3055.